

Informations médicales avant réalisation d'une coloscopie

Madame, Monsieur,

La coloscopie est une exploration visuelle qui sert à mettre en évidence des anomalies du colon. Elle est utile à votre médecin pour déterminer l'origine des symptômes rencontrés chez votre enfant.

Afin que vous soyez clairement informé du déroulement de cet acte médical, nous vous demandons de lire attentivement ce document d'information. **Le médecin est à votre disposition pour vous exposer, en complément, toute autre précision que vous souhaiteriez.**

1. Pourquoi choisir la coloscopie?

C'est actuellement l'examen de référence pour mettre en évidence d'éventuelles anomalies du colon. Elle permet de les biopsier (prélèvement d'un fragment de tissu pour l'étudier au microscope) ou parfois de les enlever (polypes...) lorsque cela est nécessaire.

Dans certains cas, l'examen peut être incomplet. Un examen radiologique de l'intestin pourra alors être demandé pour visualiser la totalité du côlon. Même si l'examen est complet, de petites lésions peuvent parfois être méconnues, en particulier si la préparation n'est pas parfaite.

En raison de ses performances inégalées pour détecter certaines anomalies du côlon et en raison de ses possibilités thérapeutiques (ablation des polypes...), la coloscopie ne peut pas être remplacée, en l'état actuel des connaissances, par un autre examen. Lorsqu'il est nécessaire de la pratiquer, la non réalisation de la coloscopie peut avoir des conséquences préjudiciables sur la santé de votre enfant en différant, ou en méconnaissant, un diagnostic nécessitant un traitement spécifique (polype, maladie inflammatoire du colon etc...)

2. Comment enlève-t-on les polypes?

Les polypes ont souvent la forme de champignons. Certains peuvent exceptionnellement se transformer en cancer chez l'enfant. Lorsque leur taille et leur implantation sur la paroi intestinale le permettent, les polypes peuvent être enlevés lors d'une coloscopie. On utilise le plus souvent un bistouri électrique, qui permet de les sectionner et de les coaguler. Dans certains cas, les polypes ressemblent plus à un tapis : on peut alors les sectionner, après les avoir soulevés, en injectant du liquide stérile sous leur base d'implantation, ou les détruire avec une coagulation au plasma Argon.

Parfois il est nécessaire de faire une nouvelle coloscopie pour compléter le traitement ou après avoir discuté des alternatives thérapeutiques (chirurgie...)

3. Comment se préparer pour la coloscopie?

Le colon doit être parfaitement propre, pour permettre un examen précis et réaliser les gestes thérapeutiques utiles. Pour cela, votre enfant devra effectuer une préparation soigneuse de son intestin avant l'examen. Veuillez suivre à la lettre les instructions qui vous seront données pour cette préparation

Aucun repas ne doit être absorbé durant les 6 heures précédant l'examen.

Malgré des consignes bien suivies, la préparation peut parfois s'avérer insuffisante et faire renoncer à la poursuite de l'examen. Celui-ci pourra alors être reprogrammé ou complété par un examen radiologique.

Si votre enfant doit prendre des médicaments, leurs effets peuvent être modifiés par le lavage intestinal. Veuillez donc signaler au médecin tous les médicaments qu'il prend.

4. Comment va se dérouler la coloscopie?

L'examen utilise un appareil souple appelé endoscope qui sera introduit par l'anus. Pendant l'examen, de l'air sera insufflé pour déplier les parois. Une sensation de ballonnement et la nécessité d'éliminer des gaz pourra en résulter à l'issue de l'examen. D'éventuels prélèvements seront réalisés en cours d'examen si votre médecin le juge nécessaire.

L'examen est toujours réalisé sous anesthésie générale chez l'enfant. Il est de la compétence du médecin anesthésiste-réanimateur de répondre à vos questions relatives à sa spécialité. Entre chaque patient et suivant la réglementation en vigueur, l'endoscope est désinfecté et les accessoires utilisés sont, soit détruits comme les pinces à biopsie ou les aiguilles (matériel à usage unique), soit stérilisés. Ces procédures font référence pour prévenir d'éventuelles transmissions d'infections.

Il peut vous être demandé que votre enfant reste hospitalisé dans les suites de l'examen pour surveillance ou en cas de complication.

5. Quelles complications peuvent survenir pendant l'examen et lors du traitement?

Outre les complications propres à l'anesthésie, tout acte médical, exploration, intervention sur le corps humain, même conduit dans des conditions de compétence et de sécurité conformes aux données actuelles de la science et de la réglementation en vigueur, recèle un risque de complication.

Les complications de la coloscopie sont **rare**.

- La perforation de la paroi intestinale peut rendre une opération nécessaire (avec ses propres risques),
- L'hémorragie peut exceptionnellement nécessiter une intervention chirurgicale et/ou une transfusion de sang ou dérivés sanguins.
- D'autres complications sont possibles mais restent exceptionnelles, telles que les troubles cardio-vasculaires et respiratoires ou des infections.
- Dans des conditions de nettoyage, désinfection et stérilisation validées et recommandées par la Société Française d'Endoscopie Digestive, aucun cas de transmission d'infections virales (hépatite B, hépatite C, SIDA...) n'a jamais été décrit.

Certaines de ces complications peuvent être favorisées par les antécédents médico-chirurgicaux de l'enfant ou par la prise de certains traitements. Il sera important de bien donner l'ensemble de ces informations à votre médecin avant l'examen.

Toutes ces complications apparaissent le plus souvent lors de l'endoscopie, mais peuvent également se révéler quelques jours après l'examen (douleurs abdominales, sang rouge dans les selles et/ou selles noires, fièvre, frissons...).

Il est alors très important de contacter immédiatement le médecin et/ou l'anesthésiste qui se sont occupés de votre enfant aux numéros de téléphone suivants : CCBB 01.47.11.99.99 ou 01.46.99.98.98.

En cas d'impossibilité de les joindre, il faut prendre contact très rapidement avec votre médecin traitant ou, en cas de doute, composer le numéro téléphonique 15.

Document réalisé à partir de celui édité par la SFED (Société Française d'Endoscopie Digestive) et par la SNFGE (Société Nationale Française de Gastro-Entérologie) adapté à l'enfant.